

ARRETE
du Président de la Communauté de Communes des Trois Provinces
portant demande de financement
auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire
au titre du Fonds d'Intervention Régional – année 2026
Accompagnement des Contrats Locaux de Santé/Missions de Coordination

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions donnée par l'organe délibérant au Président ;
Vu la délibération DCC n°23-63 du 27 juin 2023 relative aux délégations accordées par le conseil communautaire à Monsieur le Président pour la durée du mandat ;
Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Considérant les enjeux et objectifs déclinés dans la Convention territoriale Global de services aux familles signée pour la période 2023 – 2027 ;
Considérant l'engagement de la Communauté de communes des 3 Provinces dans l'expérimentation d'un Contrat Local de Santé (CLS) par DCC n°24-28 du 5 mars 2024 ;
Considérant l'opportunité de reconduction du financement dédié, en 2026, au titre du Fonds d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire ;

ARRETE

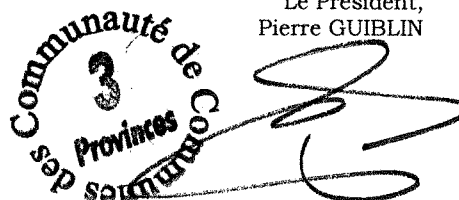
Article 1^{er} : Le Contrat Local de Santé a vocation à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local de santé, notamment porté par les élus locaux, en lien avec les spécificités du territoire et le Projet régional de santé.

Article 2 : Considérant les modalités de soutien de l'ARS Centre val de Loire au titre du Fonds d'Intervention Régional, la Communauté de communes des 3 Provinces sollicite un financement de 10 000 € sur un montant de dépenses prévisionnelles de 38 110,00 €.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Sancoins, le 26 mars 2026

Le Président,
Pierre GUIBLIN



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Cté de Cnes des 3 provinces

Utilisateur : Durin

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	26_11FL
Date de la décision:	2026-03-26 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL ? ANNEE 2026 - ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS LOCAUX DE SANTE/MISSIONS DE COORDINATION
Classification matières/sous-matières:	7.5.1
Identifiant unique:	018-241800432-20260326-26_11FL-AR

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
018-241800432-20260326-26_11FL-AR-1-1_0.xml	text/xml	1193
<i>nom original:</i>		
2611 - Annexe_Dossier financement ARS dispositif CLS 2026.pdf	application/pdf	5272512
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-018-241800432-20260326-26_11FL-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	5272512
<i>nom original:</i>		
2611 - Dde financement ARS dispositif CLS 2026.pdf	application/pdf	279908
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-018-241800432-20260326-26_11FL-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	279908

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	26 mars 2026 à 09h03min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 mars 2026 à 09h05min04s	l'enveloppe 1330196 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	26 mars 2026 à 09h10min16s	
Acquittement reçu	26 mars 2026 à 09h15min10s	Reçu par le miat le 2026-03-26